



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/098

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CHARTE DE SOUTIEN À  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ARTISANS DE PROXIMITÉ**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. \* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent  
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/098

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CHARTE DE SOUTIEN À  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ARTISANS DE PROXIMITÉ**

**Vu** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1,

**Considérant** la politique volontariste de la collectivité menée en soutien des entreprises de proximité,

**Considérant** l'avis de la commission développement économique du 9 juin 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Dans un contexte économique difficile et encore incertain, l'activité des entreprises et les emplois qu'elles créent doivent être soutenus.

Consciente des difficultés que traversent nos entreprises locales, fragilisées et durement impactées financièrement, la CCM a mis en œuvre plusieurs dispositifs d'aides pour les accompagner.

La solidarité territoriale doit être au cœur de l'action publique, notamment en encourageant la consommation et les achats de proximité. A ce titre, et en complémentarité les actions déjà engagées auprès des commerces et artisans du territoire, il est proposé que la CCM signe une charte de soutien et de valorisation de l'artisanat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

La CCM s'engage ainsi à inclure encore plus les activités artisanales dans l'ensemble des enjeux territoriaux (emploi, formation, urbanisme...), à relayer et faciliter la promotion auprès des professionnels et des consommateurs du label « Vivons local Vivons artisanal » au travers de ses supports de communication et à proposer une opération de promotion une fois par an.

Avec cette opération, la Chambre des Métiers de l'Artisanat souhaite susciter, partout en Gironde, des initiatives « Vivons local Vivons artisanal » qui seront labellisées et relayées dans leur communication, qu'elles émanent d'un artisan, d'un collectif, d'une association, d'un club d'entreprises, d'un salon qui valorise l'artisanat local...

Les artisans disposeront par ailleurs d'une vitrophanie à poser sur leur vitrine ou sur leur véhicule professionnel. Dès qu'une collectivité signera la charte de soutien, le logo « Vivons local Vivons artisanal » sera inséré sur son site internet et mettra en évidence les initiatives labellisées renseignées par la CMA.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président à signer la charte de soutien « Vivons local Vivons artisanal »,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette opération sur le territoire communautaire.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

